

Mon propriétaire peut-il me demander de payer le précompte immobilier (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 10 avril 2024

Région wallonne

Non.

Le propriétaire ne peut **jamais** vous demander de payer le [précompte immobilier](#).

Même si votre contrat de bail dit qu'il peut vous le demander.

C'est une règle obligatoire ([règle impérative](#)).

Par contre, vous pouvez avoir la **réduction du précompte immobilier**, si vous remplissez les conditions.

Par exemple, si vous avez au moins 2 enfants à charge.

Pour plus d'informations, voyez : "[Je suis locataire. Puis-je avoir la réduction du précompte immobilier ? \(Wallonie\)](#)".

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Article 59 du Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation](#)

Les documents types

[Brochure : Le bail d'habitation en Wallonie - éditée par le SPW -édition juin 2023](#)

